



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

EXTRAIT du **procès-verbal** de la **séance ordinaire** du conseil municipal, le **mardi 14 décembre 2021 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi. **Exceptionnellement au Centre Richelieu** (salle La Marie-Anne) situé au 51, rue Notre-Dame Est à Lorrainville, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 17 décembre 2021, par l'arrêté ministériel 2021-082.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

Est absent :

M. Francis Brouillette conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière

8462-12-21

Demande d'aide technique – Étude de regroupement

ATTENDU QU'au Témiscamingue, un projet d'étude de regroupement pour les municipalités de Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Édouard-de-Fabre et Ville-Marie s'amorcera sous peu;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite être accompagné dans la réalisation d'une étude de regroupement afin de pouvoir prendre une décision éclairée à propos des avantages et inconvénients d'un tel regroupement municipal;

ATTENDU QUE cette assistance est gratuite et n'est pas conditionnelle à un engagement des parties de donner suite aux études;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville confirme au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'intention d'amorcer le processus.

« Adopté »

N.B. : Le texte de la présente résolution est sujet à correction par le conseil lors de l'adoption du procès-verbal.

Extrait certifié conforme

Ce 15 décembre 2021

Lynda Gauvin

Directrice générale/greffière-trésorière

